

Compte-rendu du CQ AGDL : 20/01/2025– Mairie du XI^{le} arrondissement

Présents

Marc E. – Secrétaire du conseil de quartier	Christine S.
Romain M.	Danièle R.
Brigitte-Marie U.	Jacques P.
Elisabeth P.	Anne D.
Louis T.	Florence C.
Camille D. (Mom Frenay)	Eric B.
Dominique R.	Guylène C.
Antoine M.	Ludovic J.
Brice M. (Mom Frenay)	Agnès D. J.
Lucie D. S.	

Echanges en séance

Courrier de transmission de la plaquette des aménagements transmis par l'association Rue de l'avenir

Un courrier de rue de l'avenir a été transmis au conseil de quartier et a été partagé en réunion. Toutefois les conseillers n'ont pu réagir en réunion faute d'avoir pu les analyser, mais notent le grand intérêt de la plaquette des aménagements de rue qui sera utile pour l'analyse des marches exploratoires. https://www.ruedelavenir.com/actualites/?fwp_types=reglementation

Inscription aux différents groupes de travaux 2025

Les membres du conseil de quartier sont invités à remplir le tableau pour déterminer à quel groupe de travail, il souhaite contribuer. Il est impératif que chaque membre se soit inscrit à au moins un groupe de travail pour valoriser leur participation.

Rappel du lien : <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1YRi7vDrUS6GCm7Bp-2TGYzWB5nzBv1LFnFVHn7Wgv40/edit?usp=sharing>

Point d'étape sur les marches exploratoires

3 marches exploratoires ont eu lieu autour de Bastille, d'Aligre et de la place Henri Frenay. Reste la marche sur le devant de la gare de Lyon (incluant les quais de Seine) qui aura lieu à une date en janvier en cours de confirmation.

Par la suite, les membres du GT Espace Public feront la synthèse et produiront un document qui fera l'objet d'une valorisation que le CQ jugera adaptée. La possibilité d'une réunion publique de restitution est à date le plus probable.

➤ [Réponse du pôle démocratie locale :](#)

Si une réunion publique de restitution est envisagée pour présenter l'ensemble du travail effectué par le CQ, le Pôle démocratie locale demande une note d'intentions élaborée par les CQ pour discuter de son organisation.

Point sur les dépenses de budget en 2024

En annexe est présenté la synthèse des dépenses 2024 effectives comparées aux dépenses prévues pour le CQ d'Aligre-Gare de Lyon.

L'écart tient à plusieurs facteurs :

- Les devis réalisés à la demande de DDCT ont été fait sur la base d'un catalogue qui n'est pas celui par lequel la Mairie peut procéder à une commande. Un écart significatif pour certains achats allant jusqu'à 250% a été observé dépassant l'enveloppe voté par le CQ.
- Certaines prestations financées par le CQ ont été qualifiées par les services financiers de la Mairie comme ne relevant de la compétence du CQ. Le CQ rappelle que des débats avaient eu lieu en son sein sur cette question, comprenant des personnes qualifiées dans la commande publique, et qu'il avait été considérée que ces achats rentraient dans le cadre du périmètre du CQ. Par ailleurs, à moins de modifier les statuts des CQ de Paris XII, les décisions du CQ ne sont pas à date soumises à validation de services financiers.

Afin de pallier les difficultés futures, la représentante de la DDCT, à la demande du secrétaire du CQ, a présenté aux conseillers la procédure qui sera applicable pour le financement des événements et l'achat de biens d'investissements en 2025. Le CQ salue le travail de grande qualité qui leur a été présenté par la DDCT.

➤ Réponse du pôle démocratie locale :

Nous rappelons que, concernant le budget des CQ : « *Ces possibilités sont néanmoins soumises à la loi et aux règles des finances publiques : la Maire d'arrondissement reste la seule ordonnatrice de l'Etat Spécial. Les Conseils de quartier ne peuvent donc engager de dépenses sans l'accord de la Mairie d'arrondissement.* » (Paragraphe datant du document « Fiche – Le budget des CQ du 12^e arrondissement » de 2017, renouvelée en 2023 et 2025).

De fait, chaque demande doit être soumise au pôle démocratie locale, qui, après validation du service financier, acte de la possibilité ou non de la dépense.

Le tout est repris dans la formation faite par le pôle démocratie locale de 2025, joint à ce CR.

Les financements votés mais non dépensés en 2024 ne sont pas reconduits en 2025 et feront l'objet d'un vote en cours d'année.

Môm Frenay indique à cette occasion le besoin urgent de disposer d'un mobilier une table et 6 chaises. Le CQ votera par voie électronique sur ce point d'ici la mi-février sur ce financement.

➤ Réponse du pôle démocratie locale :



L'ensemble du matériel commandé par le CQ a été livré au début du mois d'avril 2025, cf la photo fournie par Môm Frenay.

Partage d'une galette entre les participants pour fêter cette nouvelle année.

Questions posées lors du dernier Conseil de quartier	Réponses apportées par les services de la Mairie
Les nouvelles barrières rue Charles Baudelaire ne permettent pas le passage des vélos-cargos. Il faudrait placer les barrières pour permettre leur circulation. Une action de la Mairie est demandée en ce sens.	Les barrières ont été modifiées afin de permettre aux vélos de passer. (cf réponse au CR du 09.09.24)
Les locaux de la commune d'Aligre font l'objet d'étude pour être rénovés. A date, aucun retour ne leur a été adressé. Le Conseil de quartier souhaite connaître le programme des travaux de rénovation ainsi que le calendrier associé.	La rénovation des locaux de la Commune d'Aligre fait partie d'un des projets lauréats soumis au budget participatif 2024. Le calendrier des travaux sera bientôt communiqué à la structure. (cf réponse au CR du 09.09.24) Le PDL se renseigne sur de potentiels nouveaux éléments de calendrier.
Le CQ souhaite être informé du projet en cours pour améliorer l'éclairage du tunnel Rambouillet : quel aménagement ? quel planning ? Le CQ souhaite également que l'éclairage de la rue Bouton et de la rue Grauwin soit amélioré ?	Une présentation de l'ensemble des projets qui auront lieu d'ici à la fin de la mandature aura lieu lors du conseil de quartier de mars par Mathieu Delmestre.
Quelle est la date de fin des travaux de la crèche Rue de Cotte ?	Depuis l'été 2023, la crèche municipale Cotte est fermée en raison de travaux d'ampleur menés à l'initiative de la RIVP sur l'ensemble du bâtiment (isolation thermique avec changement des menuiseries extérieures). A l'occasion de cette opération, la mairie du 12 ^e arrondissement a souhaité que soient réalisés des travaux complémentaires à l'intérieur de la crèche.

Les travaux menés par la RIVP sur l'ensemble du bâtiment ont pris du retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la Ville de Paris. Ce retard a eu des répercussions sur le calendrier de travaux des services de la Ville dans la partie crèche.

Les travaux menés par la Ville doivent débuter en ce début d'année 2025, sous réserve de la fin des travaux menés par la RIVP.

Nous espérons une réouverture de la crèche pour la rentrée de septembre 2025.